Rapport moral 2022 du Comede

Au moment d'écrire ce rapport moral de l'année 2022, je suis, comme beaucoup, sous le choc de la mort de plusieurs centaines d'hommes, de femmes et d'enfants, engloutis le 14 juin 2023 dans la Méditerranée, victimes de la cupidité des passeurs, de la gangrène des forces de l'ordre libyennes, de l'indifférence des autorités grecques, du cynisme de l'agence Frontex, de la criminalisation de l'action humanitaire en Italie, de la brutalisation des exilés qui les conduit à éviter la Grèce et la Croatie, de la violence des frontières et des xénophobies d'État au long de leur périple, et finalement, de l'inhumanité des responsables politiques des pays de l'Union européenne qui, en achetant la répression des gouvernements africains et moyen-orientaux, du Maroc et du Niger à la Turquie, sous couvert d'externalisation du contrôle de l'immigration, rend possible la déshumanisation des migrants et des réfugiés et leur mise à mort.

Mais le rapport concerne l'année 2022 qui, tant au plan international qu'au plan national, annonce des catastrophes comme celle que nous venons de vivre.

La présidente de la Commission européenne a fait savoir qu'un nouveau plan de contrôle des frontières était devenu nécessaire en prenant connaissance du fait que 330 000 entrées avaient eu lieu sur le territoire de l'Union en 2022. Or d'une part, il s'agit bien d'entrées, et non de personnes, et les exilés venant par la voie de l'est doivent généralement pénétrer deux fois dans l'Union, une fois en Grèce, et une seconde fois en Croatie ou en Hongrie, et de plus beaucoup font plusieurs tentatives, car ils ont été refoulés, et sont parfois comptés de manière itérative. Et d'autre part, quand bien même cette donnée serait représentative des mouvements de population, dont la plupart ne sont pas même illégaux puisqu'il s'agit de personnes destinées à devenir des demandeurs d'asile dès qu'on acceptera leur requête, ce ne serait là qu'un taux d'environ 7 pour 10 000 habitants de l'Europe, soit une contribution très modeste à la démographie du continent. Il s'agit donc de créer, comme en 2015, une nouvelle panique morale autour d'une crise alléguée des migrations, quand on a en réalité affaire à une crise des institutions européennes et plus encore à une crise éthique des sociétés européennes, comme l'a montré l'ascension des partis d'extrême droite lors d'élections récentes en Suède, en Finlande, en Pologne, en Hongrie, en Italie, en Espagne, et bien sûr en France.

Le gouvernement français a d'ailleurs annoncé une nouvelle loi sur l'immigration, la vingtième en 30 ans, mais a dû en reporter l'examen au Parlement en raison de la crise provoquée par la réforme des retraites et la mise en application de la loi sans vote de l'Assemblée nationale. Report qui ne signifie donc que la recherche d'une majorité pour voter la loi, ce qui suppose d'accepter certaines des propositions des Républicains de durcir le contrôle des frontières qui s'inspirent du programme du Rassemblement national, sans même de garantie de pouvoir obtenir la régularisation des étrangers sans titre de séjour dans des métiers dits en tension, comme annoncé. Dans ce contexte, les discours du gouvernement, les surenchères des partis, la médiatisation de faits divers impliquant des exilés tend à produire, dans l'opinion, le sentiment qu'il y a trop d'étrangers dans le pays et qu'il n'est pas possible d'en accueillir plus, partagé par sept personnes sur dix, selon un sondage de l'Ifop de novembre, chiffre en augmentation. La déclaration du ministre de l'Intérieur qu'il veut rendre « impossible la vie » des personnes sous Obligation de quitter le territoire et les menaces réitérées de certains groupes politiques contre l'Aide médicale de l'État s'inscrivent dans ce contexte de rejet des exilés.

En 2022, la France a délivré 1,7 millions de visas, soit deux fois moins que l'année d'avant la pandémie. Elle a expulsé 15 000 étrangers en situation irrégulière, soit 15 % de plus que l'année précédente. Elle a reçu 156 000 demandes d'asile, en incluant les mineurs, soit un retour au niveau d'avant la crise sanitaire. Elle a accordé un statut de protection subsidiaire ou de réfugié à 56 000 demandeurs. Elle a donné une protection temporaire à 66 000 Ukrainiens, leur octroyant le versement d'une allocation, le droit de travailler, l'accès aux soins et à la scolarité. Quelques commentaires par rapport à ces chiffres. Premièrement, la polémique sur les taux de non-exécutions d'obligations de quitter le territoire a masqué le fait qu'en nombre absolu, la France a le niveau le plus élevé d'éloignements en Europe. Deuxièmement, la France est l'un des pays d'Europe avec le taux d'accords d'une protection les plus bas, très au-dessous de la moyenne des pays de l'Union. Troisièmement, les chiffres communiqués par l'Ofpra et la CNDA cachent d'une part le non-recours d'exilés qui sont empêchés de pénétrer sur le territoire et d'autre part les exclusions a priori pour cause de pays dit sûr. Quatrièmement, l'accueil généreux des Ukrainiens, pour lesquels des centres ont été ouverts et des statuts préférentiels ont été accordés, a tranché avec les conditions de vie du reste des demandeurs d'asile, dont beaucoup

restent sous des tentes, harcelés par les forces de l'ordre, témoignant d'une dimension raciale de la xénophobie d'État. Il faut enfin noter que, même si les statistiques sont par définition impossibles à obtenir sur l'ensemble des étrangers pénétrant en France de manière irrégulière, seulement de l'ordre de 4 000 personnes par an, soit un peu plus de dix par jour, franchissent l'un des principaux points d'entrée, au col de Montgenèvre, dans les Alpes.

Cette analyse générale succincte étant faite, il faut se tourner vers le travail associatif et militant qui vise à contrer ces tendances et, autant que possible, à « rendre la vie possible » aux exilés, à commencer par le Comede. L'association a continué à se développer, tant du point de vue de ses membres que de sa surface financière. De nouveaux membres l'ont rejointe, et si l'effectif total est passé de 112 en 2021 à 111 en 2022, c'est du fait de la soustraction de membres inactifs depuis plus de trois ans. Par ailleurs, le budget a augmenté de 3,4 M€ en 2021 à 3,7 M€ en 2022, soit une croissance de 9,5%, ce qui traduit une progression de l'activité et, en regard, une augmentation des ressources liée à l'important travail de recherche de fonds. Un nombre record d'actes, soit 22 262, ayant bénéficié à 8 290 personnes, a en effet été enregistré. Ce chiffre doit être compris comme incluant les consultations en présentiel, les réponses par téléphone et courrier électronique, et les différents ateliers proposés, notamment aux femmes. Fait significatif, l'augmentation tant du volume de l'activité que du nombre de bénéficiaires est en bonne partie le fait de l'accroissement des dispositifs de Saint-Étienne, Marseille et Guyane, mais il faut également souligner que, malgré les conditions difficiles dues à un déménagement pour cause de travaux à Bicêtre, un redéploiement a pu s'effectuer de manière efficace à Paris. Enfin, deux débats publics ont été organisés : en janvier, avec l'association Vox Public, sur les menaces contre les libertés associatives à la suite du vote de la loi contre le séparatisme ; et en juin, autour d'une série de quatre courts métrages présentés au cinéma Studio 28.

La collaboration entre associations est un élément important de la solidarité citoyenne face aux politiques de l'État. Ce front de résistance s'exprime notamment à travers l'ODSE, Observatoire du droit à la santé des étrangers, de la CFDA, Coordination française pour le droit d'asile, de l'OEE, Observatoire de l'enfermement des étrangers, de l'Anafé, Association nationale aux frontières pour les étrangers, et de l'Adfem, Action pour les droits des femmes exilées et migrantes, tous groupements auxquels participent des membres du Comede, qu'il faut

remercier. Dans un contexte de pressions et de menaces croissantes à l'encontre des associations et des militants, le Comede a continué à développer son action de plaidoyer à travers des pétitions et des interpellations des pouvoirs publics et son attitude de vigilance en s'associant à des procédures judiciaires destinées à défendre les droits des exilés.

Plus généralement, le Conseil d'administration exprime son appréciation et sa gratitude à celles et ceux qui, au quotidien, font le Comede : agents d'accueil, personnel administratif, répondants téléphoniques, assistants sociaux, juristes, communiquante, infirmières, psychologues, médecins, qui toutes et tous se dépensent sans compter pour la cause que nous défendons ensemble. Les administrateurs remercient particulièrement l'équipe de direction pour son travail remarquable, son sens professionnel et son engagement moral.

Didier Fassin, président, 17 juin 2023